Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025232DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 décembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina (présente à partir de la question N°230), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine (présente à partir de la question N°230), LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BOIVIN Sabrina (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame GUIBOREL Catherine, Madame JOUALLAND Estelle (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEBLANC Marie-Christine (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Monsieur BOUCHONNEAU Romain, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **19** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
21 (*à partir de la question N°230*)
. absent(s) et non représenté(s) : **6** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
4 (*à partir de la question N°230*)

OBJET : GROUPE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE

Marché de travaux d'extension et de rénovation énergétique

Délibération rectificative suite à une erreur matérielle dans la délibération n°164/2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025232DE-DE

GROUPE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE
Marché de travaux d'extension et de rénovation énergétique
Délibération rectificative suite à une erreur matérielle dans la délibération n°164/2025

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions de l'article R. 2194-1 ;

VU la décision du Conseil d'État n°75559 du *28 novembre 1990*, , dont il ressort qu'une erreur matérielle portant sur le fond d'une délibération doit être corrigée par une délibération rectificative adoptée par l'organe délibérant, sans qu'il soit nécessaire de procéder au préalable au retrait de ladite délibération ;

VU la réponse du Ministère de l'Intérieur publiée le *9 avril 2015* en réponse à la question écrite n°13074 relative à la modification d'une délibération entachée d'une erreur matérielle ;

VU la délibération n°164/2025 du *16 septembre 2025* prolongeant le délai global d'exécution au *8 juillet 2025* dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire Charles de Gaulle (*tranche ferme*) pour les lots 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 14 dont les titulaires ne sont pas responsables du retard d'exécution ;

CONSIDÉRANT que l'erreur matérielle constatée dans la délibération susvisée consiste en l'omission du lot 16 « *chauffage, ventilation, plomberie »* dans le tableau des bénéficiaires à la prolongation du délai d'exécution, alors même que le retard d'exécution des travaux n'est pas imputable à l'opérateur économique titulaire dudit lot ;

CONSIDÉRANT que cette erreur n'est pas substantielle et est sans conséquence sur le sens de la décision, il n'est pas nécessaire de procéder au retrait de la délibération n°164/2025 ;

Ainsi, le tableau est corrigé comme suit :

Référence des lots	Opérateurs économiques
Lot 1 – Terrassement, VRD	MAN TP
Lot 3 – Gros œuvre	CHANSON
Lot 5 – Couverture	TOURNEUX
Lot 6 – Étanchéité	LIMEUL
Lot 7 – Menuiseries extérieures	SER AL FER
Lot 8 – Menuiseries intérieures	BINOIS
Lot 9 – Cloisons	COCONNIER
Lot 10 – Faux plafonds	LE COQ
Lot 13 – Peinture	THEHARD
Lot 14 – Ascenseur	ORONA
Lot 16 – Chauffage, ventilation, plomberie	**SOPEC**

…/…

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025232DE-DE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER la rectification de la délibération n°164/2025 en ajoutant le titulaire du lot 16 aux bénéficiaires de la prolongation de délai au 8 juillet 2025 ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**